

40

## Commission permanente

Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49661

11 - Mobilités

### Renouvellement des marchés d'entretien des couches de roulement des routes départementales d'Ille et vilaine - Programme 2025-2028

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 22 juin 2020 relative au renouvellement des

marchés d'entretien - grosses réparations des routes départementales ;

## Expose :

Les 5 marchés quadriennaux de fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés sur les routes départementales arriveront à échéance le 31 décembre 2024. Ces marchés sont destinés principalement au renouvellement des couches de roulement du réseau structurant (catégories A, B et C).

L'entretien du réseau de catégorie D est réalisé au 2 tiers par les équipes des services travaux et, pour le tiers restant, confié à une entreprise via le marché de fourniture, transport et mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure. Ce marché, initialement prévu pour couvrir la période 2021-2024, a été résilié fin 2022 suite à des défaillances du titulaire.

Il convient donc de relancer ces marchés pour couvrir les besoins du département pour les 4 prochaines années.

Ce dossier, sélectionné par le comité stratégique des achats dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable, a fait l'objet d'une réflexion poussée du service sur le volet environnemental afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre conformément au plan de transition bas carbone voté par le Département. La stratégie d'achat envisagée a été présentée en comité achats le 25 avril 2024.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert au niveau européen.

Suite à une phase de sourçage, l'allotissement a été revu et sera dorénavant décomposée en 7 lots :

- 5 lots géographiques pour les prestations de fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés – Programme 2025/2028,
- 1 lot pour la réalisation de couches de roulement en techniques à l'émulsion sur le Département d'Ille et Vilaine – Programmes 2025/2028
- 1 lot pour la réalisation de Retraitement de chaussée à l'émulsion de bitume sur le Département d'Ille et Vilaine – Programmes 2025/2028

Les marchés prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande sans minimum mais avec le maximum hors taxes annuel de 19 000 000 euros HT, soit pour chaque lot :

- Lot 1 : Agence de Vitré - fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés : 3 000 000 euros HT ,
- Lot 2 : Agence de Brocéliande - fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés : 2 000 000 euros HT,
- Lot 3 : Agence de Saint-Malo - fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés : 4 000 000 euros HT,
- Lot 4 : Agences de Redon et des Vallons de Vilaine - fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés : 2 750 000 euros HT ,
- Lot 5 : Agence de Fougères - fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés : 2 750 000 euros HT,
- Lot 6 : Réalisation de couches de roulement en techniques à l'émulsion sur le Département d'Ille-et-Vilaine : 2 500 000 euros HT.
- Lot 7 : Réalisation de retraitement de chaussée à l'émulsion sur le Département d'Ille-et-Vilaine : 2 000 000 euros HT.

Ces accords-cadres à bons de commande, d'une durée d'un an, seront reconduits par période annuelle avec les mêmes montants maximum (durée maximale de 4 ans).

L'estimation globale par an pour les 7 lots s'élève à 15 000 000 euros HT soit 18 000 000 euros TTC. Elle est donnée à titre indicatif, sachant que ces marchés sont des accords-cadres à bons de commande qui prennent en compte les orientations politiques et les contraintes budgétaires actuelles.

Les dépenses correspondantes seront comptabilisées en investissement sur les autorisations de programme ROGEI002, chapitre 23, fonction 843, nature 2315 et en fonctionnement sur les crédits réservés à cet effet et inscrits sur le chapitre 011.

### Décide :

- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation de 7 accords-cadres à bons de commande pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés selon les dispositions précitées ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'appel d'offres.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242482

Pour extrait conforme